



1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)

Révision du plan général d'affectation (PGA)

Le 19 février 2019, notre Municipalité soumettait au Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud le questionnaire relatif à l'examen préliminaire de la révision de notre plan général d'affectation (PGA), accompagné de la vision stratégique municipale pour avis et commentaires de la part de cette autorité. La réponse du SDT était attendue d'ici la fin mai 2019 au plus tard. Ce n'est que le 12 août 2019, après plusieurs rappels, que le SDT nous a fait parvenir son avis préliminaire.

Selon le SDT, « (...) Après analyse, nous constatons qu'il n'y a a priori pas de conflit entre les contraintes identifiées et les objectifs du projet. Les thématiques peuvent être traitées conformément au cadre légal. Le projet peut ainsi poursuivre la procédure LATC. » Le SDT nous a proposé de suivre à titre optionnel « une phase de coordination » avant de transmettre le dossier à l'examen préalable, au vu de la nature et de la complexité du projet. Notre Municipalité a décidé de ne pas suivre cette phase de coordination et de maintenir le calendrier qu'elle s'était fixé, à savoir de déposer à l'examen préliminaire un dossier d'ici la fin de l'année 2019. Notre Municipalité travaille d'arrache-pied avec son mandataire GEA pour établir un tel projet dans le délai précité. Il a toutefois été décidé, pour des raisons d'efficacité, de traiter en priorité la question du redimensionnement de notre territoire, puis de traiter en parallèle, mais dans un second temps, le projet de centralité, qui devra faire l'objet de plus amples concertations. L'objectif de la Municipalité demeure celui de pouvoir obtenir une révision de son PGA d'ici la fin de cette législature et ainsi de pouvoir sortir du plan des zones réservées dans les meilleurs délais.

Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) : étude P+R et report modal

Planifiée depuis plus d'une année, cette étude, qui devra être menée en collaboration avec l'ARGdV, n'a pas encore pu démarrer. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit qui concerne le financement des études de la réalisation de ces interfaces de transport de voyageurs. Cela concerne en partie les P+R.

Notre Commune est principalement concernée par cette étude en lien avec la ligne régionale TL 60 qui traverse son territoire et qui constitue la ligne interurbaine la plus fréquentée de Suisse, avec plus d'un million de voyageurs par année. Dans la mesure où la commune de Lausanne a renoncé à la plupart des P+R dans sa périphérie immédiate, la nécessité de réfléchir à des emplacements permettant le report modal entre les transports privés et les transports publics s'impose. Cette étude sera menée non seulement sur le territoire du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), mais également sur tout le district du Gros-de-Vaud en lien avec la ligne du LEB et la ligne CFF traversant le district du Gros-de-Vaud via Penthalaz, Cossonay-Gare et Vufflens-la-Ville. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux menés en parallèle par l'Arcam, région Morges, sur le territoire de son district.



En tant que partie prenante à ce projet, Cugy participera au financement de l'étude. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé, afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal quant au développement des transports publics ainsi que du transit routier dans notre Commune.

2. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

ASICE - Extension du chauffage à distance du collège de la Combe

Le Codir de l'ASICE présentera un préavis le 19 novembre 2019 au Conseil intercommunal concernant une demande d'extension du chauffage à distance qui relie, depuis 2008, les bâtiments scolaires primaires de la Chavanne et du Motty à la chaufferie du collège intercommunal de la Combe. Il s'agira de prolonger la conduite depuis le collège du Motty pour alimenter le Centre de vie enfantine (CVE). Le chauffage est constitué d'une chaudière principale à plaquettes de bois et d'une chaudière à gaz comme complément ou chauffage de secours. Cette extension est intéressante, car elle permet de mieux exploiter le potentiel de puissance de la chaudière à bois et ainsi d'améliorer la combustion, la stabilisation et le rendement de l'installation.

3. AFFAIRES SOCIALES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Villages solidaires

Le pluriel est utilisé dans le titre de cette communication car, lors de sa séance du 2 octobre 2019, le Conseil général de la commune de Bretigny-sur-Morrens a accepté de participer, aux côtés de Cugy, au lancement d'un projet de « villages solidaires », ce qui est réjouissant.

Les séances d'information auront lieu séparément dans chacune des deux communes. En revanche, les séances de constitution du « groupe habitants » et du « groupe ressources » auront lieu en commun dans l'un ou l'autre des villages.

Un accord de collaboration pour le développement d'un projet de « villages solidaires » sera signé par les deux Municipalités et par l'association Pro Senectute Vaud.

Les parties décident d'un mode de collaboration cohérent avec les objectifs de la méthodologie « villages solidaires ». En particulier, elles conviennent que les seniors impliqués dans le projet en deviennent partie prenante à part entière et, qu'à son terme, c'est-à-dire dans trois ans et demi, ils seront seuls responsables du devenir de celui-ci (autonomisation).



4. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Chantier du giratoire RC 501

En raison de conditions météorologiques défavorables, la pose de la couche de liaison dans le giratoire et ses branches a nécessité une fermeture de route pendant trois jours au lieu des deux initialement annoncés.

Hormis la pose de la couche de finition qui interviendra en 2020 et la mise en place de certains éléments de marquage et de signalisation, le réaménagement de la partie nord de la RC 501 est à présent achevé, y compris un nouvel éclairage LED.

Le chantier se poursuit avec l'installation des conduites d'eau potable de la ville de Lausanne, de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy, sur la portion Est de la RC 501.

A noter que, bien que retardant légèrement le chantier car préalablement non prévue, l'intervention de la ville de Lausanne offre l'opportunité, d'une part, de procéder au bouclage du réseau communal d'eau potable du secteur Petits-Esserts et, d'autre part, d'élargir le trottoir Est, cela en parallèle de la mise aux normes de l'arrêt de bus Cugy-Village.

5. TRANSPORT ET MOBILITÉ (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Etat des lieux de la mise en service de la ligne TL n° 54

Après plusieurs reports, la mise en service du prolongement de la ligne tl 54 de la gare de Cheseaux au terminus de Grand-Mont sera effective le lundi 16 décembre 2019. Afin de célébrer cette nouvelle offre de transport public, une manifestation sera organisée à Morrens le samedi 14 décembre 2019. Les organes exécutifs et législatifs des communes concernées y seront conviés. Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date. Les détails organisationnels vous parviendront prochainement.

6. BÂTIMENTS COMMUNAUX (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Centre de vie infantine

Le projet de Centre de vie infantine (CVE), comprenant 44 places en garderie et 96 places en UAPE, prévu sur la parcelle 87, a été mis à l'enquête publique du 7 septembre au 6 octobre 2019.

Le projet a fait l'objet d'une seule opposition de l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées), qui a été retirée suite aux modifications amenées par l'architecte. Deux services cantonaux doivent encore se prononcer suite à des compléments demandés et le permis de construire pourra être délivré prochainement.

Pour des raisons de coûts et d'efficacité du projet, la partie rurale sera démolie et le volume reconstruit à l'identique, tandis que la partie habitation sera rénovée.

Le chantier débutera en janvier 2020 avec une mise à disposition des locaux au plus tard pour la rentrée scolaire 2021.



Dans l'attente de cette ouverture, une demande de prolongation pour l'utilisation des locaux actuels de l'UAPE sera adressée aux autorités cantonales.

Concernant l'Association qui gère actuellement la Garderie Arc-en Ciel, elle sera dissoute pour la rentrée 2020 et l'Efaje reprendra la structure pendant une année avec le bail du Motty, ceci avant l'installation dans les nouveaux locaux.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBon)

Dépose des enfants zone des collèges Chavanne – Combe

En raison de la problématique de la dépose des enfants dans la zone des collèges Chavanne – Combe, les municipaux en charge des dicastères des écoles, Jean Pierre Sterchi, et de la sécurité publique, Gérald Chambon, se sont réunis sur place afin de mieux appréhender les problèmes et de s'entretenir avec les différents types d'usagers.

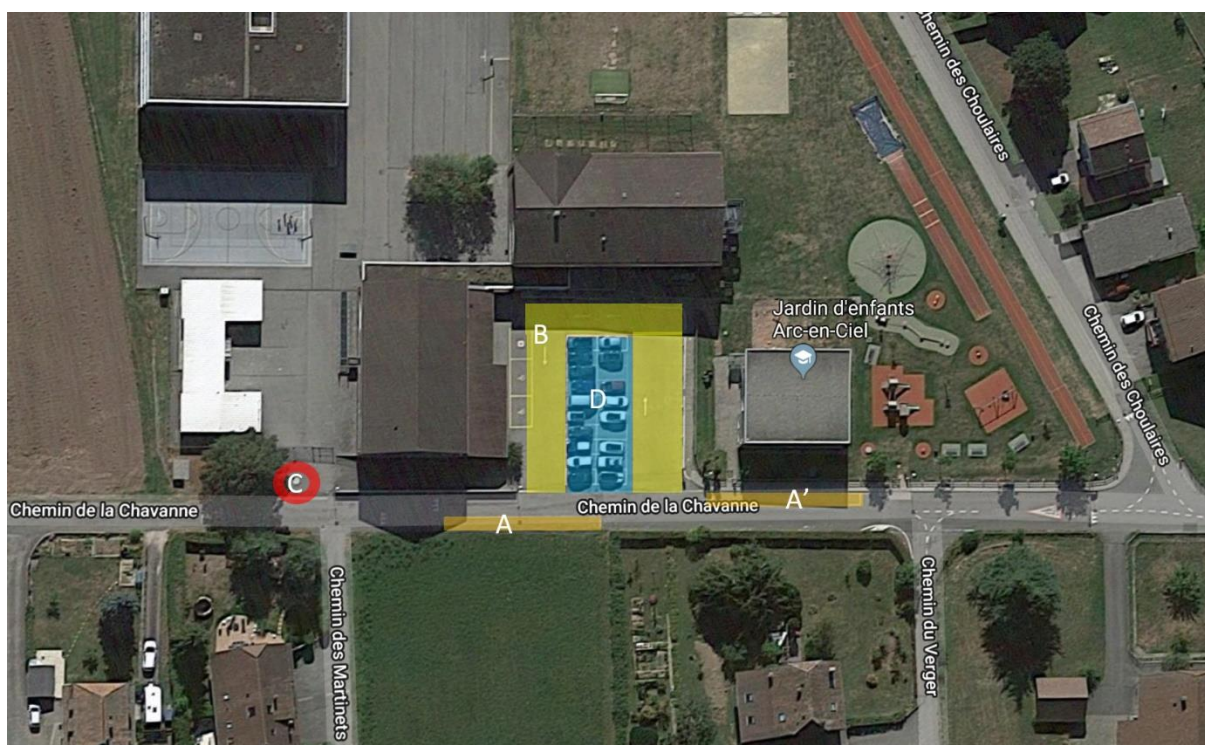


Figure 1 : zones identifiées suivant le type de problèmes rencontrés sur le secteur Chavanne

La Municipalité a défini quatre zones suivant le type de problèmes, comme par exemple :

- Zone de dépose (Zone A et A') :
 - Voitures utilisant ces places comme « parking visiteurs ».
 - Voitures utilisant ces places comme parking afin d'accompagner les enfants et attendre la sonnerie de début de cours en raison de l'âge des enfants.
- Parking réservé au personnel enseignant et aux ayants droit (zones B et D) :
 - Voitures non accréditées qui circulent sur ce parking pour déposer les enfants.
 - Voitures non accréditées qui circulent en sens interdit.
 - Voitures non accréditées qui se garent sur le parking.



- Rond-point permettant aux véhicules de faire demi-tour (Zone C) :
 - Voitures qui se garent sur le rond-point au vu de la proximité de l'UAPE.

Constatant un intérêt divergent des différents types utilisateurs et de l'aspect multifactoriel du problème, la Municipalité a décidé de lancer une opération de communication auprès des parents. Celle-ci a pour objectif de les inciter, ainsi que leurs enfants, à privilégier la marche à pied et le vélo pour se rendre à l'école, voire, en cas de besoin, à utiliser le parking de l'Espace Cavenettaz plutôt que les zones de dépose ou les places dévolues au personnel enseignant pour se garer.

La Municipalité compte également s'appuyer sur la Commission municipale de Police et de sécurité (COPS) afin d'inclure la problématique de dépose sur les sites des collèges dans la réflexion relative à la révision de la politique de stationnement sur l'ensemble du domaine communal.



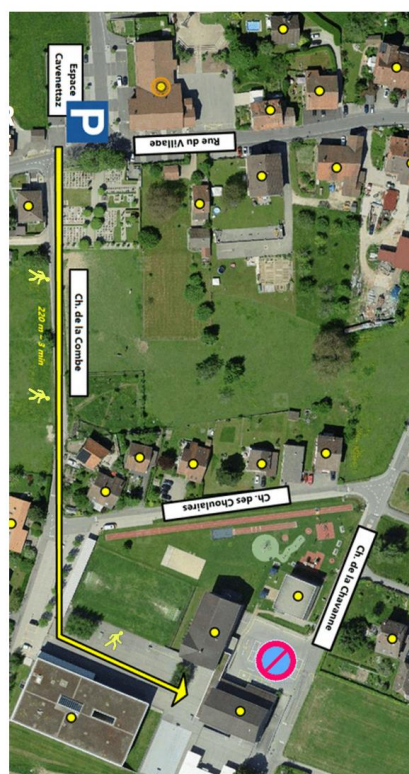
COMMUNE DE CUGY / VD

A L'ECOLE SANS VOITURE, C'EST PLUS SÛR!

Soucieuse de garantir la **sécurité** et la **santé physique** de ses écoliers, la Municipalité prie les parents de bien vouloir encourager leurs enfants à **effectuer le chemin jusqu'à l'école à pied, à vélo ou en transports publics**. Parcourir le chemin de l'école de manière indépendante est sûr, passionnant et bon pour la santé!

Aux abords des collèges, les **voies d'accès**, dont le chemin de la Chavanne, **sont étroites** et les **places de stationnement réservées strictement au corps enseignant**, il devient alors essentiel d'**encourager la mobilité douce**.

Si toutefois la voiture est nécessaire, la Municipalité prie les parents de bien vouloir **stationner leur véhicule à l'Espace Cavenettaz** (30 premières minutes gratuites) à proximité directe du collège (220 m, 3 min) et de laisser leurs enfants se rendre seuls dans leur collège ou de les accompagner à pied (voir plan au verso).



Commune de Cugy - Greffe municipal - Rue du Village 13 - Case postale 27 - 1053 Cugy VD
T 021 731 22 44 - F 021 731 27 12 - greffe@cugy-vd.ch - www.cugy-vd.ch

Figure 2 : brochure incitative envoyée aux usagers

8. GESTION DES DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

Déchetterie de Praz-Faucon

Comme mentionné dans les communications au Conseil communal du 7 décembre 2017, les communes voisines de Bretigny-sur-Morrens et de Morrens ont manifesté le souhait de pouvoir mettre notre déchetterie à disposition de leurs habitants.

Suite à la signature d'une convention d'utilisation pour une durée initiale de cinq ans, les habitants de la commune de Bretigny-sur-Morrens pourront utiliser la Déchetterie de Praz-Faucon dès le



1^{er} janvier 2020. La commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion.

Concernant la commune de Morrens, les membres du Conseil communal ont accepté à l'unanimité lors de la séance du 7 octobre 2019 de rejoindre notre Déchetterie. Une convention devra encore être signée, puis cette décision deviendra effective au 1^{er} janvier 2021, aux mêmes conditions que Bretigny-sur-Morrens.

Pour assumer le surcroît de trafic au sein de cette infrastructure, les horaires d'ouverture seront élargis dès le 1^{er} janvier 2020, notamment le vendredi, afin de pouvoir alléger les pics de fréquentation du samedi. Un(e) auxiliaire sera engagé(e) afin d'aider notre gestionnaire pour les contrôles et l'aide aux usagers. Des informations à ce sujet seront communiquées à la population durant le mois de décembre.